

**Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement  
Supérieur dans le Secteur de l'Environnement (ARESSE)**

**Termes de Référence (TdRs) pour la sélection d'un(e)  
Expert (e) pour une analyse de la coopération UE-Tunisie  
dans le secteur de l'ESRS**

**Cet appel à candidatures annule et remplace l'appel lancé le 04 Juillet 2024**

**Août 2024**

## 1. CADRE GENERAL DU PROJET

Le Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Scientifique pour le Secteur de l'Environnement - ARESSE sous numéro ENI/2023/443-681, bénéficie d'un financement de l'Union Européenne (UE) et s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui à l'Action Environnementale en Tunisie.

Ce projet a pour objectif principal la promotion de la recherche, de l'innovation verte et du transfert de technologie dans le domaine de l'environnement. Plus spécifiquement, il vise à atteindre les objectifs suivants :

- Objectif Spécifique 1 (OS1) : La mise en place d'un système de formation aux compétences vertes efficace, favorisant ainsi le développement de compétences essentielles dans le domaine de l'environnement.
- Objectif Spécifique 2 (OS2) : L'orientation des activités de recherche vers une application plus concrète et une meilleure adaptation aux besoins socio-économiques, afin de maximiser l'impact des recherches entreprises.
- Objectif Spécifique 3 (OS3) : Le soutien aux municipalités et aux collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs initiatives de développement, en particulier dans le domaine de l'environnement, afin de renforcer leur capacité à contribuer positivement à la préservation de l'écosystème.

Le projet ARESSE s'articule autour des trois composantes suivantes :

- C1: Formation & Employabilité.
- C2: Recherche appliquée & Culture environnementale.
- C3: MOBIDOC VERT.

Le projet ARESSE est géré par l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR) représentée par le Responsable National du Projet. Il est assisté dans ses fonctions par la cellule de gestion du projet.

## 2. CONTEXTE GENERAL DE L'ACTION

Dans le cadre du projet ARESSE, les deux premiers objectifs spécifiques visent à contribuer au renforcement des secteurs de l'éducation et de la recherche scientifique pour une meilleure convergence vers les défis socioéconomiques du pays.

Plusieurs actions sont proposées et des objectifs sont à atteindre mais qui nécessitent un état des lieux des actions de coopération effectuées dans le domaine afin de tirer convenablement les leçons et renforcer les acquis.

Cette action vise à mener cet état des lieux pour donner une meilleure compréhension des actions de coopération effectuées et de leurs impacts/défis sur l'écosystème.

### 3. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de cette mission est de mobiliser une expertise externe pour effectuer un état des lieux et une analyse de toutes les actions de coopération UE-Tunisie dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sur les dix dernières années.

### 4. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

A partir de ces objectifs, les résultats attendus sont les suivants :

- Un état des lieux de toutes les actions de coopération menées dans le secteur de l'ESRS sur les dix dernières années,
- Une analyse de la coopération effectuée dans le domaine sur les dix dernières années,
- Un état des défis et verrous constatés,
- Un ensemble de recommandations pour améliorer l'impact de cette coopération.

### 5. ACTIVITES

Pour obtenir ces résultats, la présente mission se déroulera en 2 phases :

#### I/ Phase Préparatoire :

- Dresser un bilan de tous les projets de coopération effectués sur les dix dernières années,
- Regrouper toute la documentation liée à ces projets,
- Proposer un Template de fiche analyse.

#### II/ Phase de Mise en Œuvre :

- Mener une analyse détaillée de chaque projet selon le Template proposé,  
NB : l'analyse doit traiter entre autres les aspects suivants :
  - Constats par rapport aux objectifs et indicateurs définis initialement,
  - Impacts réalisés par les projets,
  - Le taux des réalisations,
  - Les principaux succès,
  - Les principaux défis,
  - Les modes de gouvernance et modalités de mise en œuvre





sélectionnée, la personne morale n'a pas le droit de faire un remplacement/changement de la personne physique proposée sauf en cas d'indisponibilité justifiée et sur autorisation préalable du pouvoir adjudicateur. Ce dernier se réserve le droit d'annuler l'affectation du contrat si les justifications ou le CV de remplacement proposé sont jugés non satisfaisants. Les clauses et conditions d'un tel remplacement figureront dans le contrat à signer.

## 9. CALENDRIER, DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La mission démarrera en septembre 2024 et se poursuivra jusqu'à l'atteinte des résultats et la réalisation de tous les livrables.

La mission nécessitera 70 HJ d'intervention pour mener toutes les activités prévues et rédiger tous les livrables.

Cette charge de travail est répartie, à titre indicatif, comme suit :

Intitulé de l'activité	Durée en HJ
<b>I/ Phase Préparatoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dresser un bilan de tous les projets de coopération effectués sur les dix dernières années (bilatérale et régionale),</li> <li>• Regrouper toute la documentation liée à ces projets,</li> <li>• Proposer un Template de fiche analyse,</li> </ul>	<b>10</b>
<b>II/ Phase de Mise en Œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener une analyse détaillée de chaque projet selon le Template proposé,</li> </ul> <p>NB : l'analyse doit traiter entre autres les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Constats par rapport aux objectifs et indicateurs définis initialement,</li> <li>○ Impacts réalisés par les projets,</li> <li>○ Le taux des réalisations,</li> <li>○ Les principaux succès,</li> <li>○ Les principaux défis,</li> <li>○ Les modes de gouvernance et modalités de mise en œuvre,</li> <li>○ L'état de la complémentarité avec les priorités nationales,</li> </ul>	<b>50</b>



○ La synergie entre coopération bilatérale et régionale ainsi qu'avec les autres opportunités de coopération menées par d'autres bailleurs de fonds,	
• Consolider les analyses effectuées,	<b>5</b>
• Repérer les principaux défis et verrous,	<b>2.5</b>
• Extraire les recommandations nécessaires,	<b>2.5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>

La mission aura lieu essentiellement à Tunis. Des déplacements en dehors de Tunis sont à prévoir, en fonction des besoins de la mission.

## 10. SUIVI ET EVALUATION

Les présents Termes de Référence contiennent toutes les données nécessaires au prestataire pour proposer ses propres indicateurs selon son expérience. Le prestataire proposera, au moment de la remise de son offre de services, ses propres indicateurs selon son expérience. Les indicateurs pourront être révisés lors de la présentation du rapport initial et tout au long de l'avancement de l'exécution des travaux avec l'approbation du pouvoir adjudicateur.

Le prestataire proposera aussi, au moment de la remise de son offre de services, les indicateurs pour mesurer sa propre performance dans l'exécution du contrat d'assistance technique objet des présents Termes de Référence.

## 11. LIVRABLES

Les livrables de la mission sont les suivants :

- Un état des lieux de toutes les actions de coopération menées dans le secteur de l'ESRS sur les dix dernières années,
- Un Template de fiche d'analyse,
- Un état des défis et verrous constatés,
- Un ensemble de recommandations pour améliorer l'impact de cette coopération.



## 12. RAPPORT FINAL SUR LE DEROULEMENT DE LA MISSION

Un rapport final de mission est demandé à l'expert. Ce rapport sera rédigé en langue française et à partir du modèle de rapport fourni à l'expert au démarrage de la mission.

La version définitive du rapport final est approuvée par le Responsable National du projet.

## 13. MODALITE DE DEPOT ET DELAI DE SOUMISSION

Les dossiers de soumission doivent être déposés directement au bureau d'ordre de l'ANPR et ce, à l'adresse suivante :

**Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique, Rue Danton & Chaaben Bhourri N°11, Lafayette, Tunis B.P 177, Tunis Belvédère 1002**

**(Bureau d'Ordre - 1er étage).**

Ils doivent être soumis sous plis fermés indiquant uniquement la phrase suivante « **Projet ARESSE : Mobilisation d'Expertise pour une analyse de la coopération UE-Tunisie dans le secteur de l'ESRS** ».

La date limite de dépôt est le **22/08/2024 à 12h** ; dépassant cette date et cette heure, toute demande déposée est jugée non recevable.

Toute autre indication manifeste sur le pli fermé entraîne le refus de l'offre.

## 14. CONTENU DE L'OFFRE

- Le CV du candidat,
- Toute pièce justifiant les informations mentionnées dans le CV,
- Une note méthodologique proposant une synthèse des actions à mener, un calendrier indicatif de travail ainsi qu'un ensemble d'indicateurs de suivi d'avancement de la présente mission,
- Une offre financière.

**NB : pour les personnes morales il est indispensable de présenter la société c.à.d. forme juridique, représentant légal, justificatif sur l'état fiscal en règle avec la recette des finances, expérience demandée et le CV de la personne qui sera chargé de la mission.**



## 15. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

### a- Critères formels

- Délai
- Recevabilité de la demande sous plis fermé
- Documents obligatoires mentionnés dans la section 14.

### b- Critères fondamentaux

- Qualifications et compétences du candidat,
- Justificatifs présentés,
- Disponibilité pendant la période du contrat.

## 16. PONDERATION

Les dossiers qui ont répondu aux critères formels seront évalués en fonction de l'attribution d'une note comme suit :

- **70 points** : offre technique (compétences, expériences du candidat et pertinence de la méthodologie proposée...)
- **30 points** : offre financière

Le total des deux notes sera attribué à chaque candidat et par la suite ces derniers seront classés par ordre de mérite.

## 17. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Les experts mobilisés par le projet ARESSE ont l'obligation de tenir confidentiel tout document et toute information qu'ils reçoivent dans le cadre de leur mission auprès du bénéficiaire. Ils ne peuvent, sauf dans la mesure nécessaire pour les besoins de la réalisation de la mission, ni publier ni divulguer les informations reçues sans le consentement de l'ANPR et du projet ARESSE.

## 18. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les résultats obtenus ou droits sur ces résultats - notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle - obtenus au cours de l'exécution de la mission sont la propriété exclusive de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche

scientifique, qui peut les utiliser, les publier, les attribuer ou les transférer comme il l'entend, sans restriction géographique ou d'une autre nature, sauf dans les cas où il existe déjà des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

## 19. VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres proposées par les soumissionnaires est de quarante-cinq (45) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

**Responsable National du Projet ARESSE**

**Pr. Chedly ABDELLY**

**02/08/2024**



  
Directeur Général de l'Agence Nationale  
de la Promotion de la Recherche Scientifique

**ABDELLY Chedly**